INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.
Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI RS DYNAMIQUE – PART RC EUR - FR0013247384

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le Fonds a pour but de surperformer, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à cinq ans, son indicateur de référence, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 15% par an, tout en mettant en œuvre une approche ISR.
Indicateur de référence : L'indice de référence est l'indice composite suivant : 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + 33% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + 17% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate. Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur d'appréhender la performance et le risque qu'il peut attendre de son investissement dans le Fonds.
Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie de gestion : L'univers d'investissement du Fonds est défini par l'ensemble des actions de la zone euro, des obligations (souverain, entreprises, high yield - à caractère spéculatif - convertibles) libellées en euro et des instruments monétaires libellées en euro.

Sur la base d'une allocation dynamique, la gestion investit sur des titres vifs, des OPC et/ou des contrats financiers, correspondant à son univers d'investissement, sans toutefois chercher à répliquer la pondération de l'indice composite.
L'allocation entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes : Actions : de 0 à 100% de l'actif net - Obligations : de 0 à 100%de l'actif net - Instruments monétaires : de 0 à 100% de l'actif net.
Le Fonds ne sera pas directement exposé au risque de change. Il pourra être exposé indirectement dans la limite de 10% à travers les OPC sélectionnés.
Sur la base de son univers d'investissement, la gestion procède, trimestriellement ou en tant que de besoin en fonction des conditions du marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif développé au sein du Groupe OFI, entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leurs contributions au risque global. Ce modèle ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais uniquement sur des niveaux de volatilité et de corrélations entre les actifs. Le respect de l'objectif de maintien de la volatilité à un niveau inférieur à 15% pourra impliquer une réduction de l'effet de levier du Fonds et ainsi une moindre performance en lien avec la réduction du niveau de risque de l'OPC. En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers.
La stratégie d'investissement en actions consiste en une sélection de titres de sociétés cotées au sein d'un univers d'investissement large composé de titres de la zone euro et accessoirement dans des valeurs en dehors de la zone euro mais émises en euros.
Dans ce cadre, le portefeuille est géré de manière active, sur la base d'investissements dynamiques sur ces valeurs. Ainsi, la répartition géographique et sectorielle du portefeuille est une résultante de l'ensemble des choix individuels de sociétés cibles de l'univers d'investissement et peut différer sensiblement de l'indicateur de référence.
En fonction des conditions de marché, le gérant décidera d'une allocation des poids sur chaque segment obligataire. La sélection des titres est faite sur la base de plusieurs niveaux d'analyses que sont : Analyse macroéconomique – Analyse financière – Sélection des émetteurs. Le Fonds peut investir tant sur des obligations de catégorie « Investment Grade » que sur des titres de catégorie « haut rendement » (« High Yield » i.e « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade »), libellés en euro. Il peut également intervenir sur des obligations non notées. Le portefeuille peut également investir en obligations convertibles libellées en euros.

Analyse ISR
L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ou Etats ainsi que des enjeux de gouvernance. L'analyse ou la notation extra-financière porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds. Les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Sélection actions :
Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.
L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :
Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR. Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark)
Les catégories sont les suivantes :Leaders – Impliqués – Suiveurs – Incertains – Sous Surveillance.
L'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement).

Sélection Obligataire :
Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des émetteurs privés en portefeuille.
L'univers d'investissement est défini comme suit : L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*). (*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.
Au sein de l'univers d'investissement du Compartiment retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.
Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) .
Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).
Etats :
A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat. Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.
Cette note, pour chaque enjeu, comporte : Pour 2/3 une part « Bilan » qui reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs sur cet enjeu ; Pour 1/3 un part « Evolution » qui reflète la dynamique de l'Etat sur cet enjeu.

Sélection OPC
Enfin, au niveau de la sélection des OPC, le processus s'effectue en 3 étapes principales : Identification de produits comparables en eux, analyse quantitative et qualitative du comportement des produits les plus performants par famille et validation d'une sélection par une analyse approfondie des portefeuilles et processus de gestion. La stratégie d'investissement du Fonds pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).
Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.
Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, le Fonds peut recourir en couverture ou en exposition aux produits suivants : futures - options - swaps de taux d'intérêt - Caps, Floors – CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS.

Conditions de souscription et de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour. L'investisseur à la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts RC EUR auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts RC EUR au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 10H. Les dividendes sont capitalisés.

Recommandation : La durée de placement recommandée du FCP est de 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque moins élevé — A risque plus élevé

Rdt potentiellement plus faible — Rdt potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un indice composite sur une période de 5 ans. La composition de cet indice a été déterminée à partir des expositions actuelles du Fonds.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau **5** de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque élevé est lié à l'exposition du Fonds au marché des actions (0 à 100%) ainsi qu'à la possibilité dont dispose le gérant, en fonction de ses anticipations, de privilégier une exposition aux marchés de taux ou monétaires.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit : le Fonds pouvant être investi à hauteur de 100% de son actif en obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, car le gérant peut couvrir le portefeuille aux marchés d'actions et de change, de taux et de crédit par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	3,75% négociable
Frais de sortie	Néant.

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants [1]	**1,71%**

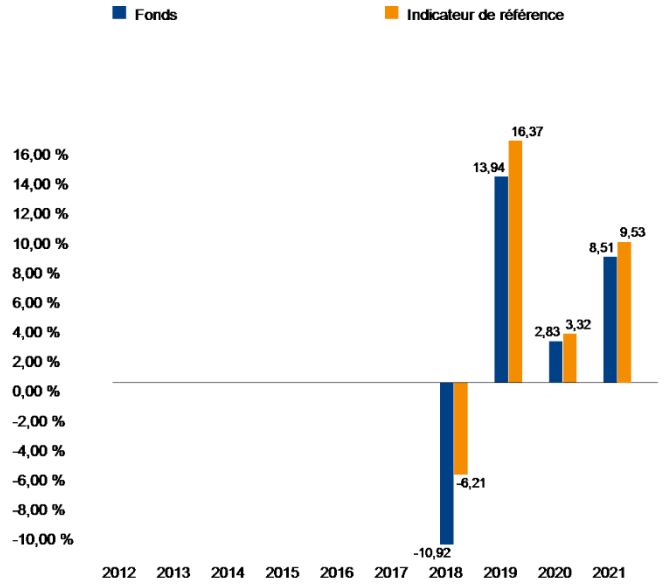
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Frais courants[1] : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : 50% de l'indice EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis + **33**% de l'indice Bofa Merrill Lynch Euro Government Index + **17**% de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid Corporate

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.
Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 22/12/2000 – Devise utilisée pour les calculs : EUR –
La part RC EUR a été créée le 03/05/2017.

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

Néant.

A compter du 24/01/2018, il est procédé au changement d'exercice comptable du Fonds au profit du mois de décembre au lieu du mois de mars. Par exception le Fonds clôturera une dernière fois le dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de mars 2018. Un rapport annuel d'une durée exceptionnelle de 9 mois sera ensuite réalisé le dernier jour de bourse ouvré à Paris du mois de décembre 2018.

A compter du 03/03/2021, le prospectus est conforme à la règlement SFDR et à la Doctrine ISR.

A compter du 01/09/2021, l'investisseur à la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts RC EUR auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts RC EUR au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 10H.

A compter du 13/05/2022, mise à jour de l'univers d'investissement ISR pour la partie obligataire qui est défini comme suit :L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*). - (*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT,** société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT – 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français.

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13/05/2022**